

République Française



Département de la Charente

Séance du mercredi 03 Juillet 2024

Délibération n°20240703_09

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : **34**

Suppléants : **3**

Pouvoirs : **5**

= **VOTANTS : 42**

- dont « pour » : **42**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

Objet : ASSAINISSEMENT : Mise en place d'une déphosphatation et modification de la filière boues de la station d'épuration de Saint Amant-de-Boixe

Le mercredi 03 juillet 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 28/06/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TUSSON.

Présents : FOURÉ Brigitte - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier - LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BOUYSSSET Céline - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – VERGNAUD David - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - MAGNANT Jocelyne – MICHONNEAU Patrick.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

3-DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs :

1-GEOFFRION Olivier pouvoir à FOURÉ Brigitte

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à BOIREAUD Philippe

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

4-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

5-COMBAUD Renaud pouvoir à CROIZARD Christian

Absents/excusés : COMBAUD Alain – LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie – BORNE Bernard – BLANCHON Alain-FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - DURAND Jean-Louis - PAPILLAUD Sonia – HENTRY Jimmy - JEUNE Karine – FOUGERAT Liliane - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - POTEL Maryse - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques--PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond - JÉROME Géraldine.
départ de COMBAUD Renaud – départ de KAUD Pascal – **départ de CRINE Jean-Jacques.**

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET.

Objet : ASSAINISSEMENT : Mise en place d'une déphosphatation et modification de la filière boues de la station d'épuration de Saint-Amant-de-Boixe

Vu l'avis de la commission du 8 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°20221215_08 du 15 décembre 2022, concernant la hiérarchisation des projets d'assainissement collectif : création et réhabilitation ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement expose qu'un groupe de travail composé essentiellement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la DDT 16 a déterminé les pressions domestiques sur les milieux récepteurs. Le Javard, cours d'eau qui traverse Saint-Amant-de-Boixe et Montignac-Charente avant de rejoindre la Charente, a des débits d'étiage très faibles voire nuls. La problématique est que le rejet de la station d'épuration de Saint-Amant-de-Boixe se fait dans le Javard. Il existe donc une pression domestique non négligeable de la station d'épuration de Saint-Amant-de-Boixe sur le Javard.

Monsieur le Vice-Président expose qu'il est demandé par les services de l'État de mettre en place d'une déphosphatation pour traiter le phosphore et ainsi limiter l'impact des pressions domestiques sur le Javard.

Le fait de traiter le phosphore engendre une augmentation de la production de boues sur les stations d'épuration. La filière boues liquide de la station d'épuration de Saint-Amant-de-Boixe est déjà sous dimensionnée, elle ne pourra donc pas absorber une quantité de boues plus importante. En parallèle, il conviendra donc de créer une nouvelle filière boues, probablement par filtres plantés de roseaux.

Au stade du projet, l'enveloppe financière est de 500 000 € HT avec des subventions possibles à hauteur de 80 % de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département de la Charente.

Monsieur le Vice-Président rappelle que les filtres plantés de roseaux nous laisseraient plus de souplesses car les curages ne commenceront pas avant quelques années.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le lancement des études et des travaux pour la déphosphatation et la mise en place d'une nouvelle filière boues sur la station d'épuration de Saint-Amant-de-Boixe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents en découlant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer les documents relatifs aux demandes de subventions auprès du Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires aux études et aux travaux précités ont été inscrits aux budgets 2023 et 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

